



***Procès-verbal***  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Le 16 MARS 2023***

***Date de convocation***

10/03/2023

L'an 2023, le 16 Mars à 20 h

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame TETU-EDIN Brigitte, maire.

***Date de publication***

23/03/2023

**Étaient présents :**

Brigitte TETU-EDIN, Daniel REGNER, Sylvie RIBOT, Laurent CARTIER, Chantal REGNER, Alexandre HUBERT, Nathalie PLASSAIS, Pierre CERBELLE, Valérie PRUDHOMME, Michel JUDALET, TIMMERMAN Jacques, Patricia BESNIE, Benoit ANGELO

***Nombre***

***de conseillers***

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

**Absents excusés :** Aurélien DELHOMMEAU, Virginie HOUDOIN

**Absents :**

**Procuration :**

**Secrétaire de Séance :**

Alexandre HUBERT

Assistait également Sonia Boucontet, secrétaire

Ordre du jour :

-Attribution des lots du marché maison des assistantes maternelles

-Vote du compte de gestion 2022 commune et panneaux photovoltaïques

-Vote du compte administratif 2022 commune et panneaux photovoltaïques

-Subventions

-Questions diverses

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 janvier 2023**

*Délibn°23-03-16-01*

**Attribution des lots – Construction d'une Maison des Assistantes Maternelles en modulaires**

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal que la consultation pour les travaux de la construction d'une MAM en modulaires est terminée.

Les travaux sont décomposés en 3 lots.

Mr Chereau, architecte, présente les estimations :

1-estimations réalisées par des entreprises pour les demandes de subventions,

2-estimations réalisées par son cabinet

3-présentation des offres reçues suite à l'appel d'offres.

A l'offre de base, il a été intégré des meubles et équipements qui n'étaient pas prévus initialement, des bardages demandés suite au permis de construire... et à cela s'ajoute les augmentations des entreprises.

Mr Chereau, architecte, présente les offres en détail et explique le projet et répond aux différentes interrogations des conseillers municipaux.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal, après présentation du rapport de dépouillement, par Mr Chereau, architecte A3 architecture, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Dénomination	Entreprise retenue	Montant de l'offre retenue
Lot 1	Gros oeuvre	Ent. DEVAUTOUR	43 596.66 €
Lot 2	Modulaire	MADERA	393 407.00 €
Lot 3	VRD-Terrassement	En phase d'analyse	

Benoît ANGELO dit qu'à 200 000 € de plus il n'est plus d'accord, c'est du grand n'importe quoi. Jacques TIMMERMAN demande pourquoi nous n'avons pas vu le budget communal avant cette décision. Brigitte TETU-EDIN lui rappelle que lors de la dernière réunion, il avait été décidé de voir le budget le 30 mars 2023 afin d'avoir le coût de la MAM pour l'intégrer au budget.

Jacques TIMMERMAN dit qu'à ce prix, c'est le prix d'une construction en dure. Il dit qu'il faut réfléchir un petit peu. Brigitte TETU-EDIN lui rappelle que nous avons réfléchi ensemble, que les délais sont plus courts car le but était de mettre la MAM en service à la rentrée 2023.

Jacques TIMMERMAN dit que le délai n'est pas une contrainte, qu'il faut réfléchir pour ne pas faire n'importe quoi. Il rappelle que depuis le début, il était favorable à une construction en dure.

Brigitte TETU-EDIN rappelle que nous avons déjà le groupe d'assistantes maternelles pour septembre 2023, elles ont concrétisé leur projet. Si la collectivité n'est pas prête pour la rentrée 2023, tout peut être remis en cause.

Benoît ANGELO demande si le bâtiment sera prêt pour septembre 2023 car nous avons pris du retard. Brigitte TETU-EDIN lui confirme que le planning prévisionnel est élaboré avec une ouverture en septembre 2023.

Pierre CERBELLE s'exprime en mentionnant que si nous fermons une classe, nous allons récupérer des locaux et pourquoi pas les utiliser pour faire la MAM en réaménageant et en agrandissant ce bâtiment. Brigitte TETU-EDIN répond en argumentant que dans certaines communes qui ont voulu réaménager des locaux existants en MAM et que ça a l'air plus compliqué qu'il n'y paraît et ce n'est pas forcément moins onéreux.

Jacques TIMMERMAN s'exprime sur le fait que des communes reculent leurs projets dont le coût a explosé. Brigitte TETU-EDIN lui répond qu'il y a des projets où il faut peut-être y aller car sinon c'est la mort de la commune.

Benoît ANGELO dit qu'il faut y aller mais par forcément comme ça.

Sylvie RIBOT dit que nous ne pouvons pas intégrer une MAM à l'intérieur d'une école.

Brigitte TETU-EDIN rappelle que les 4 assistantes maternelles travaillent sur leur projet depuis plus d'un an.

Sylvie RIBOT rappelle que nous nous étions tous mis d'accord sur une construction en modulaires donc l'appel d'offres a été fait pour du modulaires.

Benoît ANGELO précise qu'une majorité s'était mise d'accord pour une construction en modulaires, donc il indique que cela ne lui pose de soucis, nous suivons mais le problème c'est la hausse des prix.

Nathalie PLASSAIS se permet de faire une petite parenthèse sur les travaux de l'école, entre le prix initial et le final, il y a eu également une hausse.

Benoît ANGELO lui répond que la collectivité était engagée. Nathalie PLASSAIS réplique que là aussi pour la MAM nous sommes un peu engagés avec les assistantes maternelles.

Brigitte TETU-EDIN indique que néanmoins, si nous remettons le projet en question, la MAM ne sera pas prête en septembre. Elle mentionne également que la commune est déjà engagée. Nous avons déjà réglé des factures à l'architecte, l'étude de sol, un acompte au bureau de contrôle.

Daniel REGNER précise que le permis de construire a été accordé pour une construction en modulaires donc si la municipalité souhaite un changement, il faudra déposer un nouveau projet.

Jacques TIMMERMAN répète qu'il faut faire un projet MAM mais pas dans ces conditions-là. Il a peur que ça grève nos budgets. Il dit qu'il ne peut pas voter ça, ce n'est pas possible.

Nathalie PLASSAIS lui demande s'il souhaiterait annuler le projet. Jacques TIMMERMAN lui répond que non, là nous sommes dans l'urgence. Il répète qu'il n'est pas contre le projet MAM, il est d'accord qu'il faut en faire une mais pas dans ces conditions-là.

Nathalie PLASSAIS lui demande mais là qu'est-ce qu'on fait d'autre ?

Jacques TIMMERMAN répond qu'il y a plein de solutions. Brigitte TETU-EDIN lui répond : peux-tu nous donner les solutions ?

Brigitte TETU-EDIN informe qu'effectivement il y a une augmentation du global mais à savoir que dans le montant annoncé ce jour, il y a beaucoup plus de choses de prises en compte que dans l'estimation initiale. Le mobilier intérieur est prévu alors qu'il n'était pas pris en compte initialement ainsi que des prescriptions demandées par l'urbanisme qui ont également été prises en compte dans le chiffrage (bardage).

Chantal REGNER précise que nous avons voté un projet tout en étant conscient qu'au vue de la situation qu'il y aurait une augmentation.

L'ensemble des conseillers ont débattu sur le coût total du projet et les options, afin de savoir lesquelles sont utiles ou pas.

Brigitte TETU-EDIN propose de procéder au vote et demande si le conseil veut voter à bulletin secret. Le conseil municipal décide de voter à main levée.

Jacques TIMMERMAN et Benoît ANGELO précise qu'ils s'abstiendront lors du vote.

Sylvie RIBOT indique qu'il faut préciser que nous ne prenons pas l'option carrelage mais le revêtement mural.

Après débat et délibération, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de dépouillement, et délibéré, décide :

- D'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus.
- D'autoriser Madame Le Maire à signer les marchés en question,
- De donner tous pouvoirs à Madame Le Maire pour mener ce dossier à bien.

Vote à main levée :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 2

**Approbation du compte de gestion 2022 – budget annexe panneaux photovoltaïques**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées.

- 1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022
- 2-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- 4-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

**Vote à main levée:**

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Approbation du compte administratif 2022- budget annexe panneaux photovoltaïques**

Sous la présidence de Madame RIBOT Sylvie, 2<sup>ème</sup> adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

### **Fonctionnement**

Dépenses	100.00 €
Recettes	0.42 €

Déficit à la clôture : - 99.58 €€

### **Investissement**

Dépenses	64 887.90 €
Recettes	86 880.00 €

Excédent à la clôture : 21 992.10 €

Restes à réaliser : Dépenses 8 206.37 € - recettes 0€

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

Madame TETU-EDIN Brigitte, Maire, ne prend pas part au vote.

### **Vote à main levée:**

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

*Délibn°23-03-16-04*

## **Approbation du compte de gestion 2022 – budget commune**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- 4- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

**Vote à main levée:**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

*Délibn°23-03-16-04*

<b>Approbation du compte administratif 2022- budget commune</b>
---

Sous la présidence de Madame RIBOT Sylvie, 2<sup>ème</sup> adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses	668 719.71 €
Recettes	1 418 652.69 €

excédent à la clôture : 749 932.98 €

**Investissement**

Dépenses	397 113.94 €
Recettes	870 538.47 €

Excédent à la clôture : 473 424.53 €

Restes à réaliser : Dépenses 1 078 606.12 € - recettes 374 078.50 €

Lors de la présentation du compte administratif, nous avons présenté des graphiques d'évolution des charges à caractère général, des charges du personnel ainsi que l'évolution des excédents...

Jacques TIMMERMAN précise qu'il faut faire attention

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

Madame TETU-EDIN Brigitte, Maire, ne prend pas part au vote.

**Vote à main levée:**

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

*Délibn°23-03-16-05*

<b>Subventions 2023</b>
-------------------------

Madame TETU-EDIN Brigitte, maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2022 aux associations et autres organismes.

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux les subventions 2022.

Michel JUDALET demande le montant réglé par le club de foot au District et à la Ligue. Patricia BESNIER communique le montant, à savoir 750 €/mois.

Sylvie RIBOT précise que pour obtenir une subvention les associations doivent fournir un budget. Elle précise que la subvention, c'est un besoin de l'association. Des associations ont plus de besoins que d'autres.

Brigitte TETU-EDIN fait un tour de table pour avoir le ressenti de chacun.

Nathalie PLASSAIS propose de voir avec chaque association le besoin.

Daniel REGNER trouve que la subvention pour le comité des fêtes est trop minime.

Benoît ANGELO propose que faire une nouvelle demande lors d'une activité quelconque.

Daniel REGNER propose de demander à chaque association qui sont d'accord ou qui n'ont pas forcément besoin de la subvention dans leur budget de ne pas la prendre, ce qui pourrait peut-être permettre l'achat d'un barnum qui serait mis à disposition des associations qui en ont besoin. Sylvie RIBOT répond qu'il est plus judicieux de louer ce genre de matériel. Qui va s'en occuper ? où allons- nous les stocker ? Qui en aura la charge ?

Patricia BESNIER dit qu'il faut se faire du souci pour nos associations car cela devient de plus en plus difficile de trouver des bénévoles.

Après débats et délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le montant des subventions.

Le montant accordé à chaque association est répertorié dans le tableau ci-dessous.

Organisme	Subvention 2022
AFN	224 €
AMICALE DES PARENTS D'ELEVES	306 €
BOULE DE FORT - AVENIR DE VION	224 €
COMITE DES FÊTES	224 €
CYCLO CLUB	224 €
ECOLE DE FOOT	728 €

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	224 €
PETANQUE VIONNAISE	224 €
US VION	1 399 €
GDON	224 €
<b>Total VION</b>	<b>4 001 €</b>

- Le conseil municipal décide de ne pas verser de subventions aux organismes extérieures.

**Vote à main levée:**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**Informations diverses :**

**Adresse mails élus :** Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'à compter de ce jour, toutes les correspondances par mail se feront uniquement sur les boîtes mails des élus avec le nom de domaine vion72.fr. Les adresses mails personnelles ne seront donc plus utilisées.

**Travaux école :** Brigitte TETU-EDIN informe le conseil municipal que suite à la dernière réunion du conseil municipal, une lettre recommandée avec AR a été envoyée à l'architecte et une également l'entreprise réalisant les travaux de menuiseries.

Le directeur est venu sur place le mercredi 8 mars, suite à ce rendez-vous, nous devions recevoir un plan d'action, mais toujours rien.

Quant à l'architecte, il n'a pas retiré la lettre recommandée.

Michel JUDALET demande : quels moyens de pression pouvons-nous utiliser ?

Brigitte TETU-EDIN précise qu'elle a pris contact avec l'ordre des architectes mais sans succès. Nous avons simplement le standard : soit il faut rappeler à un autre moment ou bien ils prennent nos coordonnées et ils doivent nous rappeler.

Daniel REGNER informe que l'entreprise du lot Menuiseries vont certainement déposer une fenêtre.

Jacques TIMMERMAN propose de renvoyer une nouvelle lettre recommandée pour demander les solutions, suite à la visite du 8 mars 2023.

Au demeurant, l'entreprise menuiseries a corrigé quelques petites choses.

**Feu d'artifice :** Sylvie RIBOT présente le devis de plein ciel pour un montant de 1 600 € pour 8 minutes 30. Elle présente également un devis pour des fontaines dansantes.

Selon le tarif proposé, le conseil municipal n'est pas défavorable à faire un spectacle « fontaines dansantes » au lieu d'un feu d'artifice.

Sylvie RIBOT pourquoi ne pas faire un « évènement » tous les 2 ans.

**Contrat local de santé :** Brigitte TETU-EDIN informe le conseil municipal qu'une enquête va ouvrir à compter du 20 mars 2023 au 30 avril 2023 et invite les conseillers a y répondre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.